



CENTRE D'ETUDE DU KARATE [CEK]

Karaté-Do // Full & Light Contact // Wing Tsun // Self-Défense // Yoseikan Budo // Qi Gong //

Photo récente

(*) Réservé au CEK : Enregistrement Demande effectuée le :

FICHE D'INSCRIPTION - Saison 2022 / 2023

Nouvelle inscription Renouvellement licence / N° de licence :

NOM - Prénom :	Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
Date de naissance : .. / .. /	Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. Fixe : / . . / . . / . . / . .
/ . . / . . / . . / . . / . . / . .
Mobile(s) : / . . / . . / . . / . . / . .
/ . . / . . / . . / . . / . .

E-Mail :

E-Mail(s) PARENT(s) :

En MAJUSCULES : Très important ! un Email mal écrit vous privera des infos toute la saison 2022-2023.

Personne à prévenir en cas d'urgence : M..... Tél : . . . / . . . / . . . / . . . /

Mettre une croix dans l'activité principale pratiquée.

PIECES A FOURNIR POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- ↳ [1] FICHE d'INSCRIPTION dûment remplie ;
 - ↳ [1] CERTIFICAT MEDICAL ** (daté à partir du 1^{er} septembre) :
 - ⇒ Si réponse OUI à une Question du QUESTIONNAIRE de SANTE.
 - ⇒ Si réponse NON = ATTESTATION sur l'HONNEUR.
 - (ou) ** PASSEPORT SPORTIF signé par le médecin ;
 - ↳ [1] PHOTO récente.

Réserve au CEK

- Fiche
- Certificat
- Attestation
- Passeport
- Photo
- Autorisations

- Tout dossier INCOMPLET ne sera pas pris en compte

- De même les personnes n'ayant pas réglé leur cotisation **[3 semaines]** **après** le début des cours se verront REFUSER l'accès aux salles par les profs.





**Section ELITE
COMPÉTITION**

INFOS SPECIALES pour COMPETITEURS [Kata] et/ou [Combat] :

Intéressé(e) par :

ELITE [1] (Ados-Adultes)

- OUI - NON

ELITE [2] (Enfants)

- OUI - NON

Pour participer aux compétitions, il faut avoir :



1. au moins deux licences dont celle de l'année en cours,
2. un passeport sportif FFKDA à demander aux professeurs.
- *Ce passeport est valable pendant 8 ans et est vendu 25 € par la FFKDA,*
3. une autorisation parentale (à remplir par les parents sur le passeport),
4. un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la compétition
(à remplir par le médecin sur le passeport sportif).
5. un survêtement aux couleurs du CEK vendu **50 €** (Priorité = pour Elite1 & 2).

Catégories d'âges

Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	SENIORS
6 - 7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	+de 18 ans
<i>Né(e)s en 2017/2016</i>	<i>Né(e)s en 2015/2014</i>	<i>Né(e)s en 2013/2012</i>	<i>Né(e)s en 2011/2010</i>	<i>Né(e)s en 2009/2008</i>	<i>Né(e)s en 2007/2006</i>	<i>Nés après → 2005</i>

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné, Madame, Monsieur.....

Certifie avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur.

Fait à :

Le :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Madame, Monsieur.....

Autorise mon enfant..... à pratiquer le karaté au sein du club

« CENTRE d'ETUDE du KARATE » (CEK).

Fait à :

Le :

AUTORISATION DROIT à L'IMAGE PERSONNE MINEUR :

Je soussigné, Madame, Monsieur.....

Autorise l'association « CENTRE d'ETUDE du KARATE » (CEK). Karaté Elite à utiliser l'image de mon enfant dans le cadre strict des activités de l'association (*Résultats sportifs sur le Site Internet du club et ses réseaux sociaux*) et dans l'unique but de promouvoir les actions du club.

Fait à :

Le :

Tarif 2022-2023 Centre d'Etude du Karaté

Ages	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	12 ans et plus	16 ans et plus	ELITE Enfants (Région)	ELITE (+12) Régional	ELITE (+12) National	ELITE (+12) National	Extérieur annuel
Nombre de cours	1	2								20 €/cours Sur réservation
Cotisation annuelle	115 €	145 €	155 €	185 €	190 €	200 €	220 €	250 €	250 €	250 €/an
Licence FFKDA	37 €	37 €	37 €	37 €	37 €	37 €	37 €	37 €	37 €	-
TOTAL	152 €	182 €	192 €	222 €	227 €	237 €	257 €	287 €	287 €	

Les STAGES : Déplacements ne rentrent pas dans le cadre des cotisations annuelles. La prise en charge des stages et déplacements seront soumis à la validation du Bureau au cas par cas.

Un extérieur qui vient régulièrement devra s'acquitter de la Cotisation Annuelle du cours auquel il participe.

1. Réduction de [-10% hors licence] pour 2^e inscription dans une même famille, [-20%] pour 3^e, -30%...
2. Application d'un TARIF DEGRESSIF suivant QUOTIENT FAMILIAL (Voir la CAF)
3. Possibilité de RÉGLER en **4 FOIS** par CHÈQUES
 - Si **ESPÈCES** totalité de la COTISATION en 1 FOIS

ESSAIS GRATUITS : Possibilité de 2 cours d'ESSAIS...

Inscription : En cours d'année = **Au prorata des mois restants...**

*Athlète SHN : Athlète ayant obtenu au moins 1 médaille Nationale ou Internationale pour le KEA sur la saison 2022-2023 ou étant inscrit sur les listes Ministérielles SHN

** ETUDIANTS : sur fourniture d'une photocopie de la carte d'étudiant

*** SANS EMPLOI : sur fourniture du dernier relevé Pôle Emploi ou RSA

REGLEMENT COTISATION

CB/CHEQUE(S) COUPON(s) Sport Chèques VACANCES ESPECES



INFORMATIONS du CLUB

Sauf avis contraire par mail ou sur le site internet, il n'y aura pas d'entraînements pendant les vacances scolaires, y compris le premier samedi qui commence une période de vacances. Il n'y aura pas d'entraînements les jours fériés. Les parents s'engagent à vérifier que le professeur est bien dans le DOJO à chaque entraînement et à venir récupérer leur enfant à la fin du cours.

NOS PARTENAIRES



Pour toute autre information :
Merci de consulter régulièrement...



Site Internet : <https://cekstnazaire.com>

- FaceBook : <https://www.cek-stnazaire.com>
- E-Mail : cek.cekama44@gmail.com





REGLEMENT INTERIEUR 2022-2023 du CEK / Saint-Nazaire /.

Article 1 : DOCUMENTS à FOURNIR pour l'INSCRIPTION

1. Fiche d'inscription dûment complétée ;
2. Certificat médical d'aptitude à la pratique du karaté (pour les compétiteurs préciser y compris en compétition) ; Deux photos d'identités
3. La licence de la FF KARATE dûment complétée et signée.

Article 2 : COTISATIONS

⇒ Le montant de l'inscription est fixé par le comité Directeur. La totalité de la cotisation devra être versée à l'inscription. Elle ne sera ni remboursable, ni transmissible.

Article 3 : TENUE, HYGIÈNE, SÉCURITÉ

⇒ Le montant de l'inscription est fixé par le comité Directeur.
⇒ La totalité de la cotisation devra être versée à l'inscription. Elle ne sera ni remboursable, ni transmissible.

Article 4 : DÉROULEMENT des COURS

1. Le port du Karaté-Gi est obligatoire sauf dérogation pour les compétiteurs élites {tee-shirts et veste de survêtement autorisés pour les cours combats).
2. Le kimono devra être propre et repassé. Les pieds et mains doivent être propre.
3. Les ongles doivent être coupés court. Le port de la coquille pour les garçons et la coque pour filles est obligatoire durant les cours combat.
4. Le port de bijoux est totalement prohibé durant les cours {montre, bracelet, collier ...)
5. Les athlètes devront s'habiller et se déshabiller dans les vestiaires prévus à cet effet.

Article 5 : RESPONSABILITÉS

⇒ Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'au début du cours. Ils doivent venir les chercher à la fin de celui-ci. Les parents doivent s'assurer que les cours ont bien lieu et ne pas laisser les enfants livrés à eux-mêmes en cas d'absence du professeur.
⇒ Pour des raisons de bon déroulement des entraînements, nous demandons aux parents de ne pas assister aux cours {sauf cas exceptionnel). En cas de présence il est attendu la plus grande discréction pendant les cours. En cas de manquement, les personnes concernées se verront exclues du dojo.

Article 6 : DISCIPLINES

Nous demandons à ce que les horaires d'entraînement soient strictement respectés. Le KEA est un club familial où l'épanouissement de nos pratiquants est prioritaire. Tout comportement allant à l'encontre des règles du dojo ne sera pas toléré {non-respect des autres pratiquants, des professeurs, grossièreté, insultes sont prohibés). Les locaux et le matériel devront également être traités avec soins.

L'attitude des compétiteurs doit être irréprochable et à l'image du club et de ses valeurs :

1. - Respect des décisions arbitrales
2. - Respect des adversaires et du public
3. - Respect des coachs et de leurs décisions

Article 7 : NON-RESPECT du RÈGLEMENT :

Tout manquement au règlement pourra faire l'objet d'une exclusion des cours pour une durée déterminée par le ou les professeurs. Tout autre manquement au règlement pourra être porté au comité Directeur en vue d'une exclusion temporaire ou définitive, et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

SIGNATURE (des PARENTS pour les MINEURS) :